



Les services communaux d'assainissement

Voyage d'étude, Fada N'Gourma, 9 au 11 mai 2012



1. Introduction

En Afrique de l'Ouest, le **transfert des compétences** en assainissement de l'État vers les communes représente aujourd'hui un nouveau défi à relever pour ces dernières, désormais responsables d'assurer sur leur territoire un service durable d'assainissement pour les populations.

Dans ce contexte de décentralisation, **Projection** (réseau de jeunes professionnels impliqués dans les services essentiels urbains) et le **RAIL-Niger** se sont engagés dans un projet de renforcement de compétences des acteurs de l'assainissement liquide au Niger et plus largement en Afrique de l'Ouest. A travers le projet **Sani Tsapta** (les savoirs de l'assainissement en langue haoussa), ces deux structures développent une offre de formation à destination des agents communaux et des petits entrepreneurs privés impliqués dans les services d'assainissement. Elles animent également un réseau de professionnels de l'assainissement en Afrique de l'Ouest.



Dans ce cadre, elles organisait un **voyage d'étude sur Fada N'Gourma du 9 au 11 mai 2012**. Il a offert aux professionnels de l'assainissement du Niger et du Burkina (principalement les agents municipaux et petits entrepreneurs privés) un cadre d'échange et de partage d'expériences sur l'organisation des services municipaux en matière d'assainissement liquide.

Les objectifs spécifiques de ce voyage d'étude étaient de

- Définir la **maitrise d'ouvrage communale** en matière d'assainissement et réfléchir à sa mise en œuvre concrète par les services communaux : l'organisation des services, la planification des activités, leur financement, la coordination des partenaires locaux, etc.
- Avoir une vision globale de la **filière assainissement** telle qu'elle se développe sur Fada N'Gourma : de la construction des ouvrages (la mobilisation sociale, les technologies d'assainissement et les mécanismes de financement et subvention de ces ouvrages) à la gestion des boues de vidange de la ville (mise en place l'Association de Gestion des Boues de Vidange et solutions à envisager pour le renforcement et la structuration du secteur).

2. Contexte : l'assainissement au Burkina Faso

Voir la présentation de Casimir Lompo (EPCD de Fada)

Définition de l'assainissement

Au Burkina Faso, l'assainissement est défini comme un « ensemble de systèmes permettant d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles. » (Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement - PSNA 2007)

Le secteur de l'assainissement se subdivise en sous-secteurs suivants :

- Sous-secteur des déchets liquides
- Sous-secteur déchets solides
- Sous-secteur déchets gazeux
- Sous-secteur eaux pluviales

Les acteurs intervenant dans le secteur de l'assainissement

De nombreux acteurs interviennent dans le secteur de l'assainissement :

- les Populations
- les Communes
- les Organisations de la Société Civile
- les Partenaires Techniques et Financiers
- les Ministères (en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et Hydraulique, de l'Urbanisme ainsi que l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement) et leurs Directions régionales
- les Entrepreneurs Privés (maçons, vidangeurs, gérants de toilettes publiques)

Rôle spécifiques des Communes :

Dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale qui a commencé au milieu des années 1990, l'environnement urbain et la gestion des ressources naturelles deviennent compétences des communes burkinabè. La commune a entre autres charges : l'assainissement ; la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances ; l'enlèvement et l'élimination finale des déchets ménagers. Elle joue ainsi au niveau local un rôle législatif et institutionnel (élaboration des plans locaux et leur mise en œuvre) sur ces problématiques.

La situation actuelle en matière d'assainissement liquide

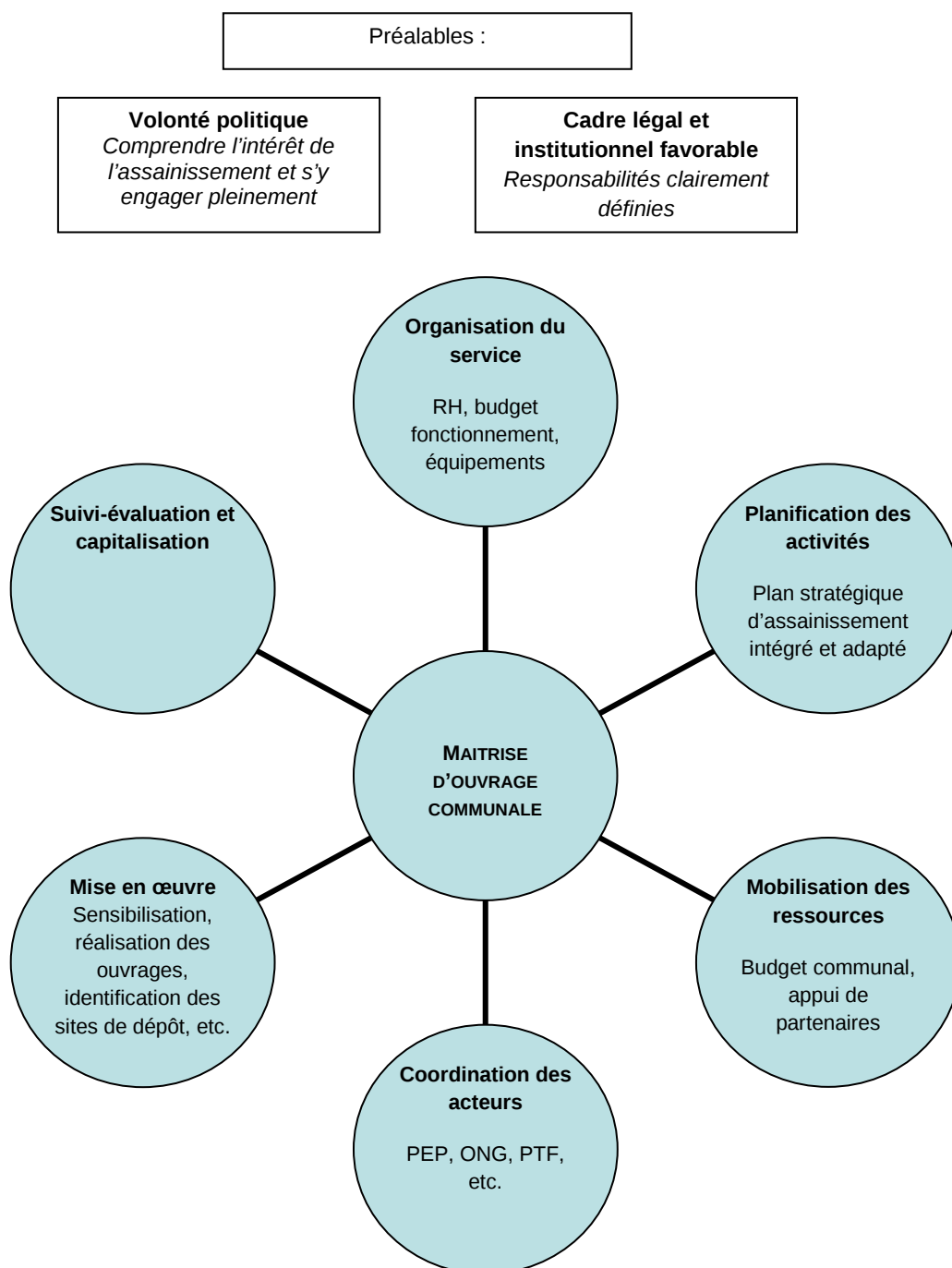
D'après l'enquête nationale menée récemment dans le pays, à peine 10% des ménages urbains ont accès à l'assainissement familial et 87,1% de ces ménages utilisent des latrines traditionnelles.

Les enjeux sont donc importants et le défi lourd à relever pour les Communes. Elles bénéficient d'un cadre légal et institutionnel clair et précis facilitant leur intervention dans le domaine, l'offre de technologie est connue et maîtrisée, des structures compétentes (ONEA, Directions régionales, PTF, ONG, Bureau d'études, etc.) sont présentes pour les accompagner d'un point de vue technique et financier. Cependant, elles doivent faire face à la méconnaissance (et au désintérêt ?) des populations vis-à-vis de l'assainissement, au manque de ressources (humaines, financières, etc.). Enfin, le manque de communication et de synergie entre les acteurs empêche d'intervenir de manière cohérente en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

3. Maîtrise d'ouvrage communale (MOC)

La définition de la MOC et les réflexions sur les volets planification, mobilisation des ressources et coordination des acteurs ont fait l'objet de travaux de groupe. Casimir Lompo (EPCD de Fada) a présenté l'organisation des services en charge de l'assainissement à Fada et les autres participants ont partagé leur expérience lors des débats.

1. DEFINITION



*PEP : Petits Entrepreneurs Privés (maçons, vidangeurs, gérants de toilettes publics)

La **volonté politique** est un préalable indispensable pour que des actions soient entreprises en matière d'assainissement à l'échelle communale. Le cadre légal et institutionnel du Burkina Faso est également un atout : les Communes ont ainsi des **responsabilités clairement établies**.

L'ensemble des maillons de la Maitrise d'ouvrage communale présentés dans le schéma ci-dessus sont interdépendants :

- **Organisation du service d'assainissement** : afin d'élaborer et mettre en œuvre sa stratégie d'assainissement, il est important que la Commune ait un service accessible aux populations, avec des professionnels compétents (renforcer leurs compétences), ayant les moyens financiers et matériels pour fonctionner convenablement.
- **Planification des activités** : l'assainissement doit être intégré dans le plan de développement de la Commune. La planification stratégique de l'assainissement permettra de définir les principes d'intervention, les objectifs à atteindre selon les besoins identifiés et les moyens locaux (diagnostic initial), les ressources nécessaires pour les atteindre (le financement, les acteurs en charge de sa mise en œuvre et de son suivi). Elle se fera en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.
- **Mobilisation des ressources** : le service doit avoir les moyens financiers d'agir. Le budget alloué à l'assainissement doit prendre en compte l'ensemble des dépenses : pour le fonctionnement, les investissements, l'amortissement des équipements; pour la réalisation des ouvrages mais aussi la sensibilisation, l'appui sectoriel, le suivi des réalisations, etc.
- **Coordination des acteurs** : afin de mener à bien toutes les actions définies dans les documents stratégiques, la Commune peut s'appuyer sur une diversité d'acteurs intervenant localement (petits entrepreneurs locaux, associations et ONG, etc.). Il est parfois nécessaire d'encourager leur développement (par de la formation, l'équipement, de l'intéressement, etc.) et d'assurer la synergie dans leurs interventions afin d'avoir une action cohérente sur l'ensemble du territoire communal.
- **Mise en œuvre** : les activités planifiées ne se réduisent pas uniquement à la construction de latrines. Elles comportent un volet sensibilisation important afin d'avoir une forte adhésion des populations à la stratégie. Certains participants ont proposé également des activités sur le volet dépotage et traitement des eaux usées et excréta (identification et aménagement des sites de dépotage), le maillon faible de l'assainissement En amont, des études de faisabilités devront être entreprises.
- **Suivi-évaluation et capitalisation** : ce volet comprend le suivi des réalisations et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ; la gestion et la maintenance des ouvrages ; le suivi du service (visites régulières dans la ville pour identifier de nouveaux problèmes et vérifier la bonne application des réglementations). Enfin, la capitalisation des expériences permettra de reproduire des expériences réussies et éviter de refaire les mêmes erreurs.

Nous allons maintenant voir plus en détails certains aspects de la Maitrise d'ouvrage communal qui ont été plus particulièrement développés lors du voyage d'étude.

2. ORGANISATION DES SERVICES

Fada N’Gourma (Burkina Faso)

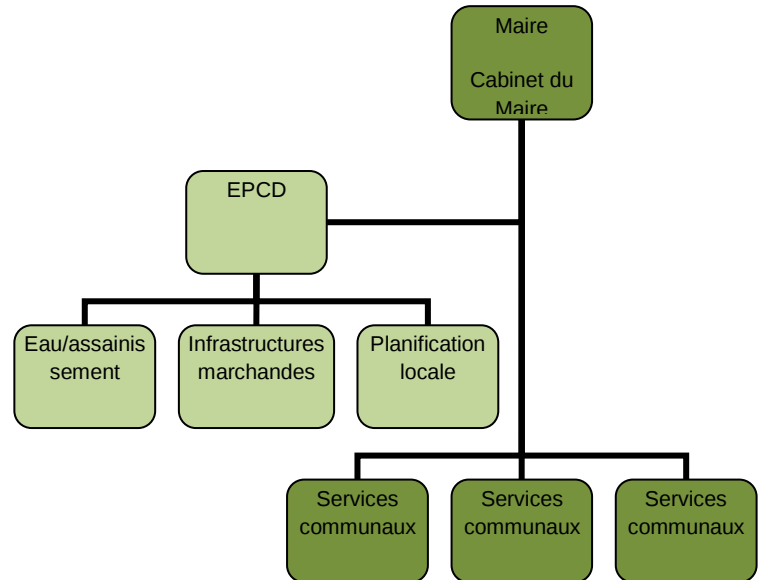
Voir la présentation de Casimir Lompo (EPCD de Fada)

QUI ? A Fada N’Gourma, la MOC est déléguée à un Etablissement Public Communal pour le Développement¹ (EPCD) qui a en charge l’élaboration et à la mise en œuvre des plans stratégiques en matière d’assainissement.

Les ressources humaines dédiées à ces questions sont :

- un sociologue spécialisé en AEPA
- un technicien supérieur génie civil

L'EPCD devrait prochainement évoluer pour intervenir à l'échelle intercommunale, auprès des 27 communes de la région de l'Est.



QUOI ? L'EPCD a contribué à l'élaboration des différents documents de planification :

- Plan Stratégique de gestion des Ordures Ménagères (PSGOM)
- Plan Stratégique d'Assainissement (PSA)
- Plan Communal de Développement d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement (PCD AEPA)

Désormais, il s'intéresse à la mise en œuvre concrète de ces documents de planification (notamment à leur financement). Plus spécifiquement sur l'assainissement des eaux usées et excréta, il vise la professionnalisation des structures qui travaillent dans l'assainissement, et en particulier celles qui interviennent dans la gestion des boues de vidange. Des solutions pour le dépotage sont encore à inventer. Enfin, la concertation des acteurs (PTF et acteurs locaux) est encore faible (voir la partie 4.1 Accès à l'assainissement).

Zorgho (Burkina Faso)

QUI ? Le service communal en charge des services d'eau et d'assainissement est récent. Il est constitué d'un technicien responsable du service et de deux animateurs.

QUOI ? Le Plan de Développement Communal donne les orientations en matière d'eau et d'assainissement.

¹ L'EPCD a été mis en place dans le cadre du Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM). Ce programme a pour but de ralentir l'exode vers les grandes villes (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) en renforçant les capacités techniques, financières et de gestion des villes moyennes (trois villes pilotes : Fada N’Gourma, Ouahigouya et Koudougou) sur des questions d'infrastructures marchandes, de drainage des eaux pluviales et de gestion des déchets solides. En 1992, le gouvernement Burkinabé et le Conseil Fédéral Suisse ont signé une convention donnant les conditions de l'appui de la coopération Suisse pour ce plan. Cet appui s'est entre autre traduit par la mise en place de structures locales, les Etablissements Publics Communaux de Développement (EPCD) chargés de la mise en œuvre et de la gestion du programme. L'EPCD de Fada N’Gourma a été mis en place en 1997.

Tessaoua (Niger)

QUI ? Les partenaires de coopération décentralisée de la ville ont permis de mettre en place le service d'assainissement, avec une prise en charge dégressive par la Coopération au profit de la Commune. Le service est appuyé dans son travail par des Comités de Salubrité et de personnes relais dans chaque quartier pour la diffusion de messages relatifs à l'hygiène et l'assainissement.

QUOI ? Le service contribue à la mise en œuvre du Projet Hygiène et Assainissement de Tessaoua (PHAT 1 et 2). Il rencontre des difficultés pour le dépotage des boues (pas de lieu identifié, ni aménagé) et la définition des responsabilités de chaque acteur pourrait être améliorée.

Maradi (Niger)

QUI ? La Commune de Maradi dispose d'un service en charge de l'assainissement, relayé par des agents d'hygiène et d'assainissement au niveau de chaque arrondissement, appuyés par une brigade sanitaire pour la sensibilisation des populations le bon respect de la réglementation.

QUOI ? La commune a défini un programme pilote pour la gestion des ordures ménagères, elle a établi un schéma de drainage pour les eaux de pluies mais ne possède pas de document spécifique pour l'assainissement des eaux usées et excréta. Cependant, elle étudie actuellement avec un de ses partenaires français, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, l'opportunité de mettre en place un système de mini-réseau d'égout pour évacuer les eaux grises dans les quartiers anciens de la ville, très denses.

Tillabéri (Niger)

QUI ? Le service est composé d'un technicien et de manœuvres.

QUOI ? La commune a défini son Plan de Développement Communal (en cours d'actualisation pour 2012-2015) et le service d'assainissement définit annuellement ses activités en cohérence avec le PDC. Il bénéficie d'une appui de Commune de Juvisy, dans le cadre de la coopération décentralisée entre les deux villes, pour l'équipement des ménages en latrines.

Remarques

Une différence entre le Niger et le Burkina Faso : les services d'eau potable sont de la compétence des communes au Burkina Faso alors qu'au Niger ils restent gérés par l'Etat, via le Ministère de l'Hydraulique et ses directions régionales (en milieu rural), la Société patrimoine des eaux du Niger (SPEN) - une société publique en contrat de concession avec l'Etat qui détient les infrastructures d'eau, élabore et suit les programmes d'investissement (réhabilitation, renouvellement et extension) et finance les investissements structurels lourds - et la Société d'exploitation des eaux du Niger (SEEN) – une société privée en contrat d'affermage avec l'Etat pour l'exploitation du service public de la production, du transport et de la distribution des eaux, de l'entretien des infrastructures et de la facturation à l'utilisateur. L'Etat nigérien intervient plus ponctuellement dans l'assainissement, selon les opportunités de financement (en milieu urbain).

3. PLANIFICATION DES ACTIVITES

Synthèse du groupe de travail – pour la planification en milieu rural, voir les manuels d'élaboration des PDC AEPA².

Les étapes clés

1. Etat des lieux : photographie de la situation
2. Options technologiques et modalités de mise en œuvre : ces choix s'opèrent selon des critères physiques (analyse des flux, étude des sols, étude d'impacts environnementaux, étude hydrogéologique), urbain (densité, statut du foncier) et socio-économique (étude institutionnelle et financière, analyse de la volonté et la capacité des ménages à payer et acceptation sociale) de la ville
3. Elaboration du plan (activités et leur financement) et validation par les acteurs opérationnels et institutionnels
4. Phase pilote : test des options technologiques et sociales (modalités de subvention, etc.), capitalisation, dissémination
5. Mise en œuvre : adoption des options, réalisation et suivi-évaluation

4. MOBILISATION DES RESSOURCES

Synthèse du groupe de travail

Ressources financières :

Locales

- impôts locaux (mais difficultés pour flécher ces ressources locales sur l'assainissement) : cela suppose d'identifier et maîtriser le nombre de personnes imposables, fixer le montant de la taxe, collecter les impôts, sensibiliser les populations sur la nécessité du civisme fiscal, appliquer les sanctions disciplinaires en cas de non paiement
- taxes de marché, taxes sur l'achat de parcelles (Maradi), taxes des gros pollueurs (notamment industriels), taxe assainissement sur la facture d'eau ONEA, etc.
- ménages : contribution en nature ou financière (cas du crédit latrines à Dogondoutchi (voir détails dans la partie 4.1))

Nationales

- subvention de l'Etat aux collectivités

Internationales

- appui des institutions financières et partenaires (sous format de crédits ou subventions) : élaborer des projets pertinents d'investissement et les soumettre à ces institutions et partenaires (institutions internationales, collectivités dans le cadre de la coopération décentralisée, etc.)³

²Guide méthodologique de planification AEPA en milieu rural et canevas-type :

http://www.eauburkina.org/images/stories/PN-AEPA/PCD-AEPA_Guide_mthodo_Canevas_et_TdR_types-finales.pdf?26074886fd54f06ad2be06e1a9afa4bc=ac4e8b239de4ce475cde7ba614bef9ed

³ Dans sa présentation à l'occasion d'une rencontre du réseau Projection en 2009, Maurice Bernard (Division Eau et Assainissement de l'AFD) présentait ces ressources en les classant par nature : la fiscalité, la tarification (l'utilisateur paye en fonction de son usage), la solidarité internationale et locale. Présentation à retrouver en ligne sur le site du réseau : <http://www.reseauprojection.org/wp-content/uploads/2009/04/rencontre-avril-presentation-mb-diffusion.pdf>

Ressources humaines

- Recruter, former et suivre le personnel en charge du service technique d'assainissement et les agents d'hygiène
- Former les jeunes à l'entrepreneuriat et inciter leur implication dans le secteur
- Promouvoir la création d'associations et groupements productifs

Ressources matérielles

Doter les agents communaux de bureaux, de moyens de locomotion, de matériels informatiques.

5. COORDINATION DES PARTENAIRES LOCAUX

Synthèse du groupe de travail – le groupe était constitué de vidangeurs et d'un gérant d'édicule. Les discussions se sont concentrées sur les relations entre ces Petits entrepreneurs et la Commune.

Les facilitateurs de la relation:

- Des acteurs :
 - des partenaires extérieurs accompagnant la commune : ONG, collectivités du Nord, individus, partenaires
 - des agents de la Commune
- Un événement – un prétexte de collaboration (projet de coopération décentralisée, fête du 11 décembre, etc.)

Les conditions de succès du partenariat :

- Des relations de confiance
- Un cadre clair et précis (contrat, formalisation des professionnels – ex : création d'une association de vidangeurs)
- Des relations qui servent l'intérêt de tous (un partenariat donnant-donnant)

Les résultats :

Pour la commune	Pour les PEP
- Identification des PEP pour les mobiliser selon les besoins	- Reconnaissance de leurs interventions et leurs besoins
- Professionnels (formés) menant leur travail dans les règles de l'art	- Facilitation des relations avec les ménages et partenaires
- Tarifs adaptés pour tous les ménages	- Equipement (mutualisation)

Globalement, les Petits Entrepreneurs Privés sont satisfaits de leur relation avec les Communes. Leur collaboration permettra à terme une amélioration des conditions d'accès à l'assainissement des populations.

Il faut noter tout de même que des conflits interviennent régulièrement entre Communes et vidangeurs au sujet des lieux de dépôtage : il n'existe généralement pas de lieu officiel (ou toléré) identifié par la Commune. Les vidangeurs, contraints alors de déposer sauvagement, sont souvent sanctionnés par la Commune.

4. L'assainissement tout au long de la filière

Les actions menées en matière d'assainissement et de gestion des boues de vidange ont été présentées à l'occasion de deux interventions de Mathieu Tankoano (IGIP) et de Lydie Yougo (2IE). Elles ont été complétées par des visites de terrain et le témoignage des représentants de l'ONEA et de l'Association de Gestion des Boues de Vidange de Fada N'Gourma. Les pistes pour le renforcement de la filière sont issues des groupes de travail du dernier jour.

1. L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

a) Une ville, deux politiques d'accès

Deux projets ont été financés par des partenaires simultanément à Fada N'Gourma. Ils avaient chacun leur mécanisme de subvention et faisaient la promotion d'ouvrages différents.

Projet ONEA/ KFW – mis en œuvre avec le bureau d'étude IGIP

Voir présentation de Mathieu Tankoano (IGIP)

Les ouvrages réalisés

324 latrines VIP double fosses, 240 douches-puisard, 450 bacs à laver-puisard



Latrines VIP, douche puisard, bac à laver réalisés dans le cadre du projet ONEA/KFW

Les modalités de financement

Stratégie clé en main : le ménage ne contribue pas en nature mais finance 20% de son ouvrage (soit 64 000 F CFA pour des latrines VIP et 38 000 F CFA pour des douches). Une fois cette somme déposée sur le compte du projet, toute la construction de l'ouvrage est prise en charge par le projet. Le ménage ne participe pas en nature à l'ouvrage. Le bac à laver est gratuit pour tout ménage équipé d'une borne individuelle qui en fait la demande (offre promotionnelle afin d'inciter l'équipement des ménages en borne individuelle).

ONEA/ dans le cadre du PSA – mis en œuvre avec le bureau d'étude BASED

Les ouvrages réalisés

Le Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) prévoit des réhabilitations de latrines traditionnelles (tuyau d'aération, portes, tôle) et de douches (complétées par des puisards) ainsi que la construction de latrines VIP, TCM, etc. (voir tableau ci-dessous).



Latrine traditionnelle améliorée (taule, aération de la fosse, etc.), puisard pour la douche, unité de fabrication de dalles dans le cadre du PSA

Les modalités de financement

Les modalités sont totalement différentes du projet KFW : dans ce cas le ménage contribue à 10% dans le cas de réhabilitation (soit 25 000 F CFA) et à 60%-70% pour la construction (pour une latrine VIP à 320 000 F CFA cela représente entre 192 000 et 224 000 F CFA). Cette contribution est financière (pour payer le maçon par exemple) et en nature (matériaux, main d'œuvre pour la fouille, etc.)

Tableau 6 : Objectifs de réalisation – PSA existant – Fada N'Gourma

Ouvrages	Nombre	Pourcentage
Réhabilitation	53	1%
VIP	1'449	40%
TCM	763	15%
Fosse septique	390 ³	5%
Bac + puisard	1'196	20%
Douche + puisard	1'253	19%
TOTAL Ouvrages Individuels	5'104	100%
Ecoles primaires	22	29,3%
Ecoles secondaires	7	9,3%
Lieux publics	46	61,4%
TOTAL Ouvrages Publics	75	100%
GRAND TOTAL	5'179	

(ONEA, 2008b; p. 53)

Il a donc été proposé aux Fadalais des ouvrages à des prix totalement différents (pour une VIP on passe donc de 64 000 F à 200 000 F), des ouvrages neufs ou des réhabilitations, avec ou non une participation physique à la construction des ouvrages. La cohabitation entre ces deux mécanismes peut poser des problèmes pour la bonne cohérence des interventions auprès des ménages.

La participation des ménages : d'autres exemples au Niger

Le crédit latrines à Dogondoutchi

« A Dogondoutchi, le financement de la construction de latrines et puisards a été réalisé par les bénéficiaires grâce à la mise en place d'un fonds de roulement initial. Le paiement de tout ou partie de l'infrastructure conduit le bénéficiaire à s'approprier véritablement son équipement. Les inscriptions au fonds ont été ouvertes pour pouvoir bénéficier d'un crédit de 50 000 à 60 000 FCFA sur douze mois sans intérêt. Ces crédits ont été octroyés sur un fonds de 4 000 000 FCFA mis à disposition du projet par la coopération technique belge (CTB). Les bénéficiaires de ces prêts ont ainsi pu acheter les matériaux nécessaires et payer les maçons pour construire un complexe de puisard latrine mis au point par le projet, techniquement adapté au contexte géologique de Dogondoutchi. Les chefs de ménages ont ensuite remboursé leurs échéances mensuelles, renouvelant ainsi tous les 12 mois le fonds initial qui, à la fin des remboursements, a pu financer des crédits à 50 nouvelles familles. [...] Douze ans après le démarrage du projet, plus de 600 latrines (soit un investissement total de la population de plus de 45 000 000 FCFA) ont été construites sur ce fonds de roulement de départ de 4 000 000 FCFA » (extrait de la lettre 59 – juin 2009 du pS-Eau).

L'appui de la coopération décentralisée à Tessaoua

A Tessaoua, l'appui apporté par les partenaires financiers de la ville permet de subventionner à 70% le financement des ouvrages (latrines San Plat). Les 30% restant apportés par les ménages sont en nature (main d'œuvre) et en financement (à hauteur de 12 000 F CFA).

b) Quel accès pour les plus pauvres ?

Lors des visites, les participants ont constaté que les ouvrages étaient généralement construits dans des concessions de moyens standings. Lors des débats des propositions ont été faites pour faciliter également l'accès des plus pauvres à ce genre de programme :

- prévoir un plus long temps de préparation entre la communication auprès des ménages et les réalisations, permettant ainsi aux ménages modestes de mettre progressivement de l'argent de côté
- prévoir des constructions moins onéreuses (San Plat, etc.)
- rechercher des mécanismes de crédits adaptés (apporter un fonds de garantie – cf Dogondoutchi)
- rechercher des partenaires pour couvrir la part non prise en charge par l'ONEA ou la Commune (exemple de WaterAid dans les quartiers démunis de Ouagadougou)
- avoir une approche intégrée du développement dans ces quartiers : développer des activités créatrices de revenus pour que les ménages aient des moyens financiers afin de subvenir à leurs besoins et prévoir des facilités de financement pour qu'ils accèdent à l'assainissement

c) Choix technologiques et gestion des boues de vidange

La remarque d'une participante a mis le doigt sur un problème de stratégie nationale : à l'heure actuelle, le Burkina Faso fait la promotion des latrines VIP, qui nécessite une vidange manuelle. Or d'un autre côté, le pays développe des projets avec ses partenaires pour la construction de stations de traitement (à Ouagadougou et Bobo Dioulasso), adaptées aux vidangeurs mécaniques. Comment concilier ces deux stratégies ?

Pour nuancer ces propos, il faut noter tout de même que :

- du fait d'une mauvaise utilisation des latrines VIP par les ménages (utilisation de l'eau pour le lavage anal, rejet des eaux grises dans les latrines, etc.), la vidange mécanique peut être nécessaire pour les latrines VIP (cf évaluation du Programme Stratégique d'Assainissement de Ouagadougou - PSAO)
- 80% de la population utilisent des latrines traditionnelles qui nécessitent une vidange mécanique

La construction de station de traitement adapté à la vidange mécanique peut donc se justifier au Burkina Faso malgré le type de latrines promues actuellement. Cependant, cette remarque a le mérite de poser la question : comment penser l'amont de la filière (construction des latrines) sans perdre de vue l'aval (les solutions de traitement) ?

2. LA GESTION DES BOUES DE VIDANGE

Voir la présentation de Lydie Yougo (2IE)

a) Nécessité de gérer les boues de vidange

Avec la multiplication du nombre d'ouvrage d'assainissement autonome sur la ville de Fada N'Gourma, et donc une augmentation des boues à vidanger, une réflexion sur la gestion des boues de vidange s'impose.

Une grande majorité des ouvrages sur la ville de Fada sont des latrines traditionnelles (63%). Les fréquences de vidange sont de 5 à 10 ans pour 26 % des ouvrages. On estime à un de plus de 4000 m³/an de boues produites à Fada N'Gourma.



Vidange manuelle observée lors de la visite de terrain.

b) La gestion des boues, à l'heure actuelle

Aujourd'hui, le service de vidange est proposé par des vidangeurs manuels (57% des vidanges) et des vidangeurs mécaniques (dont une entreprise installée à Fada N'Gourma depuis 2011).

Une activité non rentable

Les vidangeurs, mécaniques comme manuels, vivent rarement uniquement de leur activité (la saison des pluies est la plus propice à leurs activités⁴) et subissent la concurrence de certains vidangeurs qui opèrent de nuit, à des prix moins élevés. Ils ne développent pas de démarches spécifiques pour développer leur clientèle.

Une activité dangereuse pour la santé des opérateurs et des populations

Ils opèrent (les manuels en particulier) sans aucune protection. Pour l'instant, il n'existe pas de site officiel pour le dépôt des boues : elles sont déversées dans la nature, dans les champs à la demande d'agriculteurs ou déposées dans les rues (pour 69% les boues vidangées manuellement).

Une activité non reconnue ni appuyée par les autorités

Malgré la mise en place d'une association de vidangeurs, l'Association pour la Gestion et Valorisation des Boues de Vidange (AGVB), les vidangeurs manuels ont peu de relations avec les autorités.

L'Association pour la Gestion et Valorisation des Boues de Vidange

L'AGVB a été créée sur l'initiative de l'association PION-CON-DE qui a contribué à son officialisation en janvier 2008. L'AGVB offre ainsi un cadre de concertation pour les vidangeurs manuels de Fada N'Gourma (ententes sur les tarifs de vidange par exemple). L'association permet également de mutualiser les moyens de ces vidangeurs : ainsi l'AGVB met à disposition de ses membres une charrette pour le transport des boues. Les liens avec la Commune de Fada commencent à se développer pour une meilleure reconnaissance de leurs activités.

c) Perspectives

Pour développer un service de vidange mécanique viable il est important de

- Développer un service intégrant aussi bien la vidange mécanique que manuelle (complémentaires – certaines boues sont trop compactes pour être aspirées)
- Assurer le service de vidange non seulement sur Fada mais également dans les villes environnantes ;
- Développer des outils semi-mécaniques au profit de la vidange manuelle pour améliorer les conditions de travail de ces opérateurs
- Définir des solutions pour le dépôtage, le traitement des boues et la réutilisation des boues ;

⁴ En effet, cela s'explique par plusieurs facteurs : la nappe est affleurante (ce qui pose d'ailleurs des risques de contaminations des eaux), les latrines ne sont pas tôleées et les fosses n'ont pas toujours de rebords laissant alors les pluies remplir les fosses.

3. COMMENT APPUYER LA FILIERE DANS SON ENSEMBLE ?

Résultats des groupes de travail – attention, ce tableau se veut volontairement synthétique. Pour autant, il n'existe pas de recette miracle, ni de solution unique. Ces solutions ne peuvent être développées que dans certains contextes très spécifiques et doivent s'adapter aux conditions locales (acteurs en présence, moyens disponibles, etc.)

	Appui structurel	Solution technique	Sensibilisation/ Marketing social	Solution de financement
Construction des ouvrages	Professionaliser les opérateurs (formation, renforcement de compétences, diplômes/attestations) Organiser les PEP en GIE (pour pouvoir répondre aux Appels d'Offres Publics) Equiper les professionnels Suivre la réglementation « une parcelle, une latrine »	Développer des ouvrages en réfléchissant aux solutions de gestion des boues de vidange à développer	Sensibiliser les ménages sur l'hygiène et l'assainissement (avant, pendant et après les travaux) Faire des latrines des objets attractifs, socialement bien connotés (comme le téléphone portable) Renforcer les compétences des PEP en marketing social pour développer leur clientèle	Diversifier l'appui apporté aux ménages selon leurs besoins (subvention pour les plus démunis, crédits pour les ménages plus aisés, etc.) Développer des crédits-latrines (fonds de garantie) Développer des activités génératrices de revenus pour accroître les moyens des ménages Privilégier des ouvrages à faible-coût (matériaux locaux, etc.) Inciter des fonctionnaires et personnalités locales à construire des latrines au profit de leur ville Faciliter l'accès des PEP aux crédits pour les investissements (fonds de garantie)
Utilisation entretien			Sensibiliser les ménages sur les bonnes pratiques et utilisations des latrines (pour faciliter la vidange)	
Vidange	Equiper les vidangeurs (équipement mutualisés) Renforcer les compétences des PEP en particulier en hygiène et assainissement Proposer des visites médicales/ vaccinations aux PEP Organiser les vidangeurs par zone/ développer des sites de dépôt transitoires pour les vidangeurs manuels pour optimiser les transports jusqu'au site de dépotage (!?)	Développer des outils semi-mécaniques pour les vidangeurs manuels	Inciter l'adhésion des ménages Sanctionner les ménages qui rejettent leurs eaux usées dans les rues	Faciliter l'accès des PEP aux crédits pour les investissements (fonds de garantie) Diminuer le nombre de vidangeurs (notamment illégaux) pour rendre l'activité plus rentable (!?)
Dépotage, Traitement, Valorisation	Définir (et aménager) un site de dépotage et favoriser les échanges entre la Commune et les PEP	Développer des systèmes de traitement et valorisation adaptés aux pratiques et moyens locaux	Informers les vidangeurs, ménages, maraîchers sur les bonnes pratiques pour la réutilisation des eaux usées et excréta dans l'agriculture (via des champs de démonstrations) Inciter les vidangeurs à dépoter dans un site officiel en contrepartie de bons « santé » (!?)	Prévoir des équipements intercommunaux (économie d'échelle) Taxer les gros pollueurs Réinjecter les bénéfices de la vente des sous-produits dans la filière Faire appel à des partenaires extérieurs pour les investissements initiaux

5. Pour en savoir plus

Maitrise d'ouvrage communale Eau/assainissement

Stratégie Municipale Concertée : Six guides méthodologiques pour une stratégie de développement des services d'eau et d'assainissement, pS-Eau, PDM (2011)

<http://www.pseau.org/cms/node/6>

La mise en place de services techniques municipaux d'eau potable et d'assainissement, Retour d'expériences au Burkina Faso, pS-Eau, Eau Vive, GIZ, Région Rhône Alpes (2011)

http://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_services_techniques_municipaux_burkina_2011.pdf

A noter : Le groupe thématique Appui à la Maitrise d'Ouvrage Communale mis en place dans le cadre de la revue annuelle du PN-AEPA a identifié des activités spécifiques dans la programmation 2012 pour le renforcement et l'accompagnement des Communes dans l'exercice de la MOC.

Une réunion des ONG partenaires de l'Union Européennes s'est tenue récemment pour harmoniser l'assistance apportée aux communes.

<http://faseaunouvelles.wordpress.com/2012/05/18/pour-une-assistance-harmonisee-a-la-maitrise-douvrage-communale-en-eau-et-assainissement-les-ong-se-concertent/#more-559>

Gestion des boues de vidange

Renforcer les Petits Entrepreneurs Privés de l'Assainissement, Réseau Projection, WaterAid Burkina Faso, Centre des Métiers de l'Eau (2012)

http://www.reseauprojection.org/ateliers/ouaga_2012/acceuil_PEP.htm

Equiper les petits opérateurs locaux : le vidangeur de Filingué (Niger), Réseau Projection (2009)

http://www.reseauprojection.org/wiki/index.php?title=Equiper_les_petits_opérateurs_locaux:_le_vidangeur_de_Filingué_Niger

Cas de Fada N'Gourma

Assainissement Environnemental Centré sur les Ménages (AECM) - Fada N'Gourma, Burkina Faso. Rapport de mission, Erzinger Florian (2008)

http://www.zambolandia.com/papers/RdM_fada_fr.pdf

La discussion continue !

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques ou vos propositions.

Directement sur notre site Internet : <http://www.reseauprojection.org/fr/2012/05/14/echanges-sur-les-services-communaux-de-l-assainissement-a-fada-ngourma-du-9-au-11-mai-2012.html>

ou par mail : beatrice.tourlonnias@reseauprojection.org

6. Etaient présents à cette rencontre

Prénom	Nom	Structure	Ville	Mail	Tel
Laouali	Abou	Gérant d'édicule	Tessaoua		227 96 72 22 66
Hama	Abou Sofianou	RAIL Niger PHAT 2	Tessaoua		227 96 47 98 88
Rabilou	Adamou	Ville de Maradi	Maradi	rabilouadamou@yahoo.fr	227 96 97 04 80
Alain	Combary	BACED	Fada N'Gourma	modiediba@yahoo.fr	226 72 77 63 12 226 78 85 55 36
Mamadou	Dalla	Commune	Zorgho	madoudala@gmail.com	226 70 56 63 19
Hadja Fatima	Hassane	Arrondissement 3	Maradi		227 96 46 99 19
Sani	Ibrahim	Vidangeur	Tessaoua		227 97 11 75 10
Laouali	Ibrahim	Vidangeur	Tessaoua		227 96 83 26 79
Adama	Kongo	ONEA	Fada N'Gourma	adamakongo@yahoo.fr	226 70 11 28 60
Casimir	Lompo	EPCD Fada N'Gourma			226 78 81 02 25
Issaka Miko	Mahaman Mansour	RAIL Niger PHAM	Maradi	manssourissaka@yahoo.fr	227 96 53 42 44 227 90 22 17 70
Hamadou	Moumouni	Commune Tillabéri	Tillabéri	mairiety@gmail.com	227 96 52 31 11
Bakary	Nanema	Commune	Fada N'Gourma		226 78 09 25 77
Mindiediba	Nassouri	AGVB	Fada N'Gourma		226 78 11 98 78
Mme Nana Mariama	Ousmane	Arrondissement 1	Maradi		227 98 69 09 59
Moussa	Seydou	Vidangeur Tillabéri	Tillabéri		227 98 22 60 03
Rabiou	Souley	Arrondissement 2	Maradi	rs_limantchi@yahoo.fr	227 96 89 79 57
Karim	Tankoanao	AGVB	Fada N'Gourma		226 70 71 04 36 226 71 96 12 66
Sophie	Tkint	ISF Belgique	Pô		226 66 00 64 68
Béatrice	Tourlonnias	Réseau Projection			227 72 48 39 77
Lydie	Yiougou	2IE	Ouagadougou	adissa6@yahoo.fr	226 76 68 58 18 226 70 01 51 61
Mathieu	Tankoanao	IGIP Afrique	Ouagadougou	igipafrique-bf@zcp.bf soaguini@yahoo.fr	226 50 34 37 92 226 70 25 53 21 226 76 53 55 30